



CHARTE POUR LES GYMNASTES ACTIFS

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous accueillir au sein de la FSG Saint-Aubin et nous nous réjouissons de partager avec vous de bons moments gymniques et conviviaux. Pour vivre pleinement cette année sportive, certains points nécessitent toutefois d'être précisés.

La FSG Saint-Aubin en général

Nous vous rendons attentifs au fait que la FSG Saint-Aubin est une société, ce qui implique qu'elle regroupe en son sein un comité, des moniteurs et des membres. Il est important pour nos membres de connaître la composition du comité et la répartition des tâches afin de permettre une bonne communication. En cas de questions, nous vous prions de bien vouloir vous en référer au responsable spécifique lequel sera à même de répondre aux interrogations particulières concernant son domaine.

Comme toute société, la FSG Saint-Aubin organise des manifestations telles que la soirée de gym, des concours, etc. Pour celles-ci, une participation des membres est attendue pour le montage, le nettoyage et le service, à titre bénévole. Une assemblée annuelle a également lieu chaque année. Nous invitons cordialement tous les membres à y participer.

Affiliation

Avant d'intégrer officiellement la FSG Saint-Aubin, trois leçons vous sont offertes. Passé ce délai, vous intégrez officiellement la société, êtes inscrits auprès de la Fédération Suisse de gymnastique et la cotisation est due. Chaque membre (même s'il a déjà participé au cours auparavant) est tenu de compléter le formulaire d'inscription en ligne correspondant au groupe qu'il souhaite intégrer, au plus tard la semaine qui suit son troisième et dernier cours d'essai. Des formulaires pour chaque groupe sont disponibles sur notre [site internet](#). Tout changement d'adresse durant l'année doit être communiqué au moniteur. Il est possible de se désinscrire de la société en tout temps, moyennant courrier postal ou électronique préalable au secrétariat du Comité. La cotisation reste cependant due pour l'année en cours.

La cotisation annuelle est envoyée durant l'automne. Pour une rentrée en milieu d'année, la cotisation est divisée par deux. A cet égard, il doit être précisé que si la cotisation n'est pas acquittée après le 1^{er} rappel, il s'en suit automatiquement une désinscription de la société. Il est néanmoins toujours possible de convenir d'un arrangement de paiement après discussion avec le Président.

Dans la cotisation annuelle sont inclus la part des frais pour l'association et la section ainsi que la prime d'assurance CAS-FSG (Caisse d'Assurance du Sport de la Fédération Suisse de Gymnastique). En cas d'accident durant les heures d'entraînements ou les concours, nous vous prions d'informer rapidement le Président afin d'annoncer le cas à la CAS. Le membre est couvert par cette CAS pour le trajet du domicile au Centre sportif et retour.

Il est important que chaque membre jeunesse et actif soient inscrits auprès de la FSG. De plus, chaque membre doit porter sur lui sa carte de membre, surtout lors des concours. Nous vous informons également que la carte de membre procure de nombreux avantages (offres spéciales des partenaires FSG) lesquels sont référencés sur notre [site internet](#).

Cours

Les gymnastes viennent aux entraînements en tenue de sport appropriée et équipés de baskets à semelles non marquantes ou ballerines. Les moniteurs et monitrices s'emploient à donner des leçons variées et appropriées. Ils ont suivi des cours de base et de perfectionnement. Nous vous prions de bien vouloir respecter leur engagement et leur travail. Nos moniteurs sont à votre disposition si vous avez des questions, problèmes ou des remarques constructives. Si un conflit devait persister, merci de bien vouloir vous adresser à la Commission technique.

En cas d'absence à un entraînement, il convient d'en avertir préalablement le moniteur. En cas de participation à une compétition, l'inscription est irrévocable une fois les frais y relatifs acquittés par la Société. Seule une excuse valable, notamment maladie ou blessure, dispense le membre du remboursement de ces frais à la FSG Saint-Aubin. Ainsi, tout membre qui est inscrit à une compétition et qui ne peut y participer, sauf motifs valables, se verra automatiquement envoyer une facture avec le montant de l'inscription et une pénalité de 10% supplémentaires pour les frais administratifs. En cas de désistement moins d'une semaine avant le concours, la pénalité est augmentée à 25%.

Si des aides-juges doivent être inscrits pour que les membres puissent participer aux concours, ceux-ci doivent être trouvés avant l'inscription, sans quoi il n'y aura pas d'inscription.

En conclusion

La FSG Saint-Aubin est une société dynamique qui regroupe différentes générations et qui a pour but d'offrir à chaque membre des moments sportifs mais également conviviaux. Ces quelques règles permettront une harmonie et bonne entente entre comité, moniteurs et membres. Nous vous remercions de l'attention portée à cette charte et de votre compréhension. Nous vous souhaitons d'agréables instants parmi nous.

Même sans signature de la présente charte, celle-ci est considérée comme connue de chaque membre et acceptée.

Président de la FSG St-Aubin



Grégory DESSIBOURG

Présidente de la Commission technique



Séverine SPICHER